

ARRETE MUNICIPAL 2024/215 T

-Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales articles L 2212-2 et L 2215-1

-Vu, l'article 34-111 de la loi n° 82213 du 2 Mars 1982 modifiée par la loi 82-629 du 22 juillet 1982, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions

-Vu, les textes portant réglementation de la circulation routière, et notamment les articles R11 R44 et R225 du Code de la Route

-Vu, l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre I signalisation des routes

-Considérant qu'il convient de prendre des mesures tendant à assurer la sécurité des usagers lors de la manifestation du **marché des producteurs** organisé par la Ville de Parentis-En-Born autour de l'office du tourisme le mercredi 17 juillet 2024 de 15h00 à 00h00.

Le Maire de la Ville de Parentis-en-Born,

ARRÊTE,

Article 1 - La circulation des véhicules routiers et le stationnement seront interdits autour de l'Office du tourisme le mercredi 17 juillet 2024 de 15h00 à 00h00

Article 2 – Les exposants sont autorisés à occuper la rue Saint Barthélémy et le pourtour de l'Office du tourisme côté place du Général de Gaule pour l'organisation du marché.

Article 3 - Une signalisation relative aux dispositions des articles 1 et 2 du présent arrêté sera fournie par la ville de Parentis-en-Born et mise en place, entretenue et retirée par les Services Techniques Municipaux et le Responsable du service PAVC de la Ville.

Article 4 - Les infractions au présent arrêté seront constatées, poursuivies et réprimées, conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 - Monsieur le Chef de la Police Municipale sera chargé de la mise en œuvre du présent arrêté. Cet arrêté rendu exécutoire à compter de ce jour sous la responsabilité du Maire sera notifié à :

- ✓ Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie
- ✓ Monsieur le Directeur Général des Services
- ✓ Monsieur le Directeur des Services Techniques
- ✓ Monsieur le Chef de centre de Parentis-en-Born

Arrêté notifié le 24/06/2024

Fait à Parentis-En-Born
Le 24 juin 2024

Le Maire,
Marie Françoise Nadau.

